

2) Organisation des services :

A. Pôle Ingénierie et Services Urbains – Direction de la Voirie – Service Gestion Trafic et Sécurité :
Évolution de l'organisation du service (avis) ;

Merci pour ce rapport assez complet.

Comme nous l'avons évoqué dans nos propos liminaires, l'année 2025 aura vu la présentation de 21 réorganisations, avec des bilans plus ou moins présentés dans les délais et des résultats plus ou moins concluant et amenant possiblement à certains ajustements.

Pour autant, quasiment à chaque fois, la raison des ces réorganisation est très bien résumée page 6/7 du présent rapport en ces termes :

Les autres ajustements dans l'organisation du service s'inscrivent également dans la même perspective d'adaptation et d'anticipation des missions : optimiser, à effectif constant, le fonctionnement du service.

Faire toujours en encore plus avec les mêmes moyens, malheureusement toujours au détriment de la santé des agents, physique, psychique et vous finirez par en payer le prix.

Sur les points sur lesquels notre avis est demandé, nous remercions Madame GALODE pour ses réponses.

Sur le premier point, il nous semblait que les classifications étaient octroyées sur les postes et non sur les agents occupant ces postes. Donc, nous ne voyons pas pourquoi une évaluation de l'agent serait nécessaire. Pour autant, pouvez-vous expliciter les modalités de cette évaluation ? Sur quelles missions en particulier ? Si les évolutions sont si importantes, n'auriez-vous pas dû les ouvrir à la concurrence ?

Sur le second point, vous écrivez :

Pour les recrutements sur poste vacant, les agents seront nommés en cohérence avec la fiche de poste publiée ;

Nous espérons que c'est une façon de procéder courante dans nos collectivités.

Pourquoi l'agent en poste actuellement ne voit pas son poste passer de P1 à P2 s'il doit attendre 2027 avant un possible départ en retraite en fonction des réformes à venir que vous évoquez dans votre réponse.